

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REAMUR ACTIONS

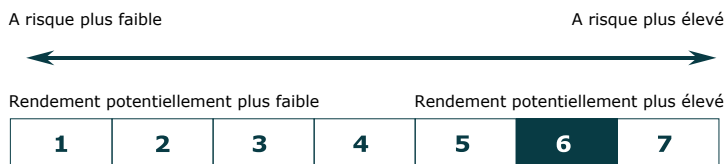
Code ISIN : FR0010074690 Part (C/D) EUR

Société de gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à bénéficier du rendement du dividende des actions européennes par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire, tout en suivant la volatilité du portefeuille et donc vise à surperformer l'indice MSCI EMU DNR (dividendes net réinvestis) sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans. Le FCP investit dans les sociétés européennes, en incluant systématiquement une approche extra-financière ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) qui impacte à la fois la sélection de valeurs et la construction de portefeuille et ce bien que l'OPCVM ne soit pas labellisé ISR.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une stratégie de gestion "rendement / qualité" responsable selon la société de gestion, alliant des considérations financières et ESG.
L'approche qualité est exprimée par la stratégie, le positionnement de marché et le bilan des entreprises ainsi que la bonne visibilité de leur activité. Le rendement du dividende peut être recherché. Des politiques d'exclusions puis un processus d'intégration ESG viennent enrichir l'évaluation de la qualité des entreprises. La visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme est ainsi améliorée selon la société de gestion.
Quatre piliers sont mesurés : la gouvernance responsable (organisation des pouvoirs), la gestion durable des ressources (impacts environnementaux et capital humain), la transition économique et énergétique (stratégie en faveur de la transition énergétique), le développement des territoires (accès aux services de base). Les investissements sont évalués selon une note extra-financière allant de 1 (forte qualité) à 10 (faible qualité).
L'intégration ESG suit une approche Best in Class dont les limites pourraient conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou au travers de la politique d'exclusion.
Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.
- Le portefeuille de l'OPCVM est investi principalement dans des actions et autres valeurs assimilées (certificat d'investissement,...) de la zone Euro et jusqu'à 20% maximum de l'actif net dans des pays d'Europe hors zone Euro. Le gérant pourra aussi effectuer des investissements en petites et moyennes capitalisations. L'exposition du portefeuille aux marchés actions sera comprise entre 60 % et 100% de l'actif net. L'exposition dans des titres non libellés en euro est limitée à 20% de l'actif net de l'OPCVM. Le risque de change ne devra pas dépasser 4% de l'actif net de l'OPCVM. Le portefeuille sera investi également en titres de créances et instruments du marché monétaire, en titres de taux d'émetteurs de pays de l'OCDE jusqu'à 15% de l'actif net. L'OPCVM pourra également investir, à titre accessoire, dans des obligations convertibles émises par des émetteurs européens.
- L'OPCVM pourra utiliser des instruments dérivés afin de couvrir les risques actions et/ou change et/ou de s'exposer au risque actions. L'OPCVM pourra également détenir des titres intégrant des dérivés.
- L'OPCVM capitalise et/ou distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque traduit l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	7,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,18%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

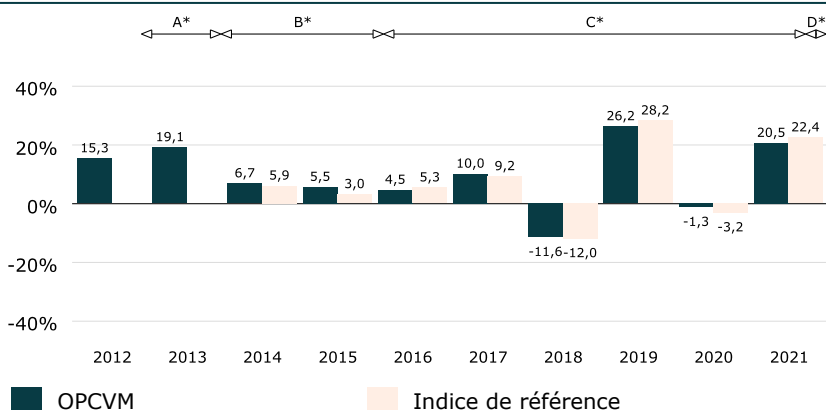
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de contact@ostrum.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Géré sans indice de référence à partir du 04-12-2012

B*: Indice composite principalement établi à partir d'indices des marchés actions de la zone euro et internationaux

C*: Passage à un indice EUROSTOXX 50 DNR et changement d'objectif de gestion et politique d'investissement à compter du 29 janvier 2016

D*: Passage à un indice MSCI EMU DNR et changement d'objectif de gestion et politique d'investissement à compter du 1er octobre 2021

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2004.**
- **Année de création de la part (C/D) EUR : 1986.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : OSTRUM ASSET MANAGEMENT – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : Contact@ostrum.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.ostrum.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.ostrum.com.
- La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.